

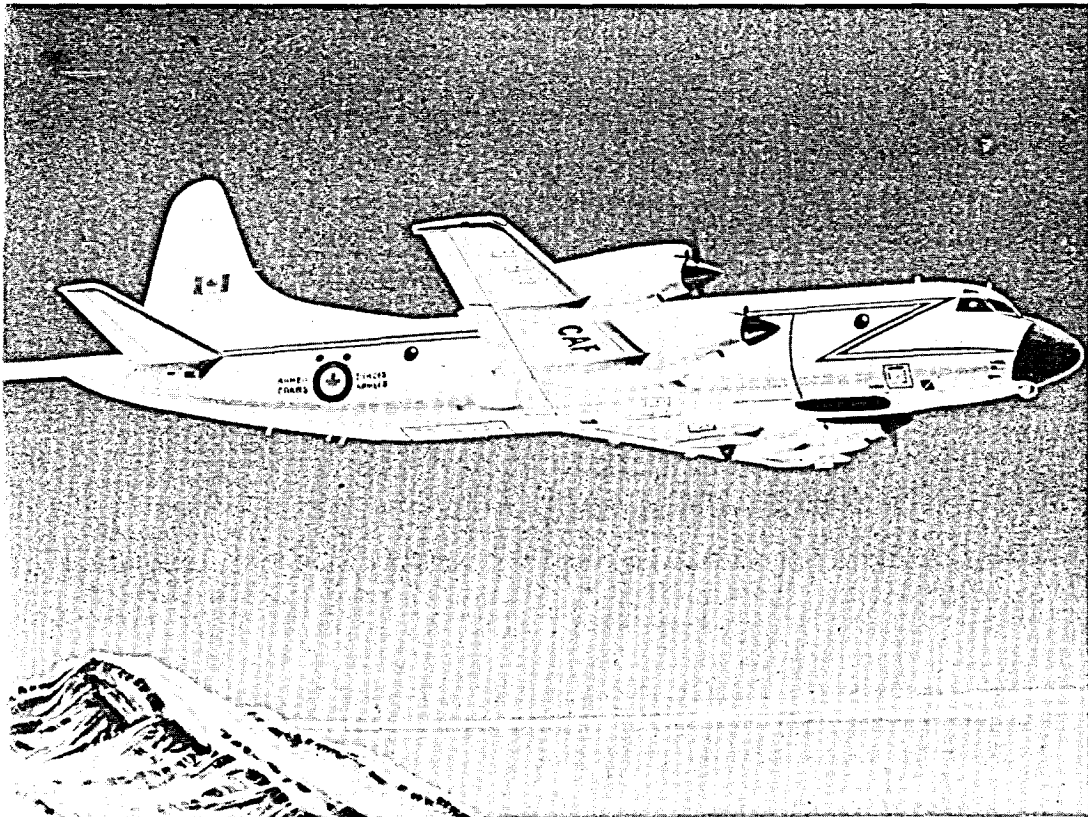
dont on les chargerait, on a tout d'abord décidé de maintenir une force mixte d'environ 100,000 hommes, dont 78,000 réguliers et 22,000 réservistes. Cette force devrait être en mesure de protéger la souveraineté du Canada, d'assurer sa sécurité interne, de contribuer à la sécurité internationale et d'intervenir immédiatement en cas d'urgence civile.

Il a en outre été décidé que le Canada continuerait de maintenir une force terrestre et aérienne mixte en Europe et que celle-ci, pour assurer l'efficacité de son élément terrestre, disposerait bientôt de blindés modernes rééquipés ou neufs. L'élément aérien de cette force sera maintenu à son niveau actuel et, bien qu'aucune décision n'ait été prise quant au remplacement des chasseurs utilisés actuellement, on doit commencer au début de 1976 les études techniques relatives aux diverses options possibles. Par ces décisions, que nos alliés européens et les États-Unis ont accueillies favorablement, le Canada reconnaît que sa première ligne de défense se situe en Europe. Il admet du même coup qu'en dépit de sa position géographique, il se doit de contribuer à la protection de l'Europe et que, pour le faire efficacement, ses Forces armées doivent

être dotées de l'équipement moderne nécessaire.

On a décidé en outre que le Canada continuerait de contribuer largement au dispositif naval de l'Alliance et de l'hémisphère nord-américain et, par voie de conséquence, on a décidé de remplacer les Argus en service depuis la fin des années 50 par 18 avions de patrouille Lockheed P3 à long rayon d'action. Lorsqu'il disposera de ces nouveaux appareils, le Canada aura probablement la meilleure patrouille navale à long rayon d'action au monde. On a décidé de remplacer la flotte d'Argus, principalement parce que les nouveaux appareils, en plus de contribuer au système collectif de défense, permettront d'améliorer sensiblement la protection de la souveraineté canadienne dans les eaux côtières et dans l'Arctique. Quant à la marine canadienne, on a reconnu que s'il n'était pas urgent de prendre une décision concernant le renouvellement de la flotte, il faudrait se pencher sur cette question à plus ou moins brève échéance; on devait d'ailleurs commencer, en 1976, une étude détaillée des incidences d'un tel programme de remplacement.

Au chapitre de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, on a décidé que le



*L'acquisition de nouveau matériel fait partie du programme de modernisation des Forces armées canadiennes. Bien qu'aucune décision n'ait encore été prise au sujet du remplacement du chasseur actuel, on a convenu d'acheter dix-huit avions de patrouille Lockheed P3 à long*

*rayon d'action pour remplacer les Argus, en service depuis longtemps. Ci-dessus, le nouveau CF-LRPS, dont la livraison est prévue pour 1979-1980, sera utilisé tant du côté de l'Atlantique que de celui du Pacifique.*